COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 5 JUILLET 2006

TEXTES DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À LA SUITE DE L'ÉTUDE PUBLIQUE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE LE 28 JUIN 2006

La Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain remercie le public pour sa participation et ses interventions ainsi que le Service des finances pour sa collaboration et la qualité de sa présentation.

Considérant les ajustements apportés au processus de préparation du budget de la Ville de Montréal à la suite de la mise en place, en janvier 2006, de la nouvelle structure organisationnelle;

Considérant que l'exercice, actuellement en cours, portant sur la révision des activités, des services, des opérations et des programmes de la Ville (RASOP) a pour effet de reporter à l'automne prochain la préparation des budgets des arrondissements et des services corporatifs, de tel sorte que l'Administration municipale dispose d'un échéancier très serré pour en faire l'étude et l'adoption;

la commission recommande :

R-1

Que le Service des finances poursuive son analyse du processus de préparation et d'adoption du budget dans le but de favoriser davantage, en 2007, la participation citoyenne en prévision de l'étude publique du budget 2008 de la Ville de Montréal et de ses arrondissements.

R-2

Que le Service des finances identifie les grands enjeux budgétaires et financiers pouvant faire l'objet d'une étude publique en cours d'année par la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain.

R-3

Que le Service des finances s'assure de vulgariser davantage l'information diffusée sur le budget de manière à faciliter les discussions lors de l'étude publique du budget 2007 de la Ville de Montréal.

Considérant que la Ville de Montréal reconnaît, par sa *Politique de consultation et de participation publique*, aux citoyennes et aux citoyens le rôle de participer aux affaires de la ville et le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent;

Considérant la faible participation des citoyens à l'étude publique du budget de la Ville de Montréal:

Considérant les travaux en cours de la Commission de la présidence du conseil dans le but de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux consultations publiques initiées par les commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération;

la commission recommande,

R-4

Que le conseil municipal revoit la démarche d'étude du budget 2008 à la lumière des recommandations à venir de la Commission de la présidence et des énoncés de la *Politique de consultation et de participation publique* de la Ville de Montréal.

N.B.: le rapport de la commission sera déposé au conseil municipal le 28 août 2006.